

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
Alfien-des-Paluds - Monteux - Pernes-les-Fontaines

Nombre de délégués en exercice	31	Absents représentés :	5
Présents	21	Absents non représentés :	5
VOTANTS			26

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique au siège des Sorgues du Comtat à Monteux, le 5 Juillet 2016, après convocation légale reçue le 29 juin 2016, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

Etaient présents :

M. Henri BERNAL, M. Alain BRES, Mme Karine CANDALE, Mme Evelyne ESPENON, Mme Maryline EYDOUX, M. Pierre GABERT, Mme Arlette GARFAGNINI, Mme Annie GARNERO, M. Robert IGOULEN, Mme Françoise LAFAURE, M. Bernard LE MEUR, Mme Nadia MARTINEZ, Mme Annie MILLET, Mme Laurence MONTERDE, M. Michel MUS, Mme Nicole NEYRON, M. Claude PARENTI, M. Lucien STANZIONE, M. Michel TERRISSE, Mme Sylviane VERGIER.

Etaient Absents représentés :

Mme Jacqueline BOUYAC, (Pouvoir donné à M. Michel TERRISSE),
M. Thomas CONSTANTIN, (Pouvoir donné à M. Christian GROS),
M. Jean-Claude DANY, (Pouvoir donné à Mme Nicole NEYRON),
M. Yannick LIBOUREL, (Pouvoir donné à Mme Laurence MONTERDE),
M. Christian SOLLIER, (Pouvoir donné à M. Pierre GABERT).

Etaient Absents non représentés :

M. Rémy ARNAUD, M. Pascal BONNIN, M. Didier CARLE, Mme Sabine CHAUVET, Mme Isabelle VINSTOCK.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : Mme Karine CANDALE ayant obtenue la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Donné acte des décisions communautaires

Monsieur le Président informe l'Assemblée des dernières décisions qu'il a été amené à prendre, à savoir :

N° 21 du 24/05/2016 : Signature d'un bail de courte durée pour la location d'un bâtiment industriel sur le site du Pérussier à Monteux d'une surface utile d'environ **115 m²** avec Société à Responsabilité Limitée « **PIZZA STORE** », dont le siège est situé à Monteux (84170), Plateforme Economique du Pérussier, 350 Chemin du Pérussier (le commerce de gros d'articles en carton). Le présent contrat de location est un **bail de courte durée de 36 mois**, prenant effet **1^{er} juin 2016** et s'achevant au plus tard **le 31 mai 2019**. Le loyer mensuel du bâtiment est fixé à **345.03 € HT, soit 414.04 € TTC**.

N° 22 du 24/05/2016 : Signature d'un bail de courte durée pour la location d'un bâtiment industriel sur le site du Pérussier à Monteux d'une surface utile d'environ **100 m²** avec **PEURL « PROVENCE BATIMENT »**, dont le siège est situé à VELLERON (84740), 454 Les Granges Blanches (maçonnerie générale, ramonage). Le présent contrat de location est un **bail de courte durée de 36 mois**, prenant effet **1^{er} juin 2016** et s'achevant au plus tard **le 31 mai 2019**. Le loyer mensuel du bâtiment est fixé à **150.02 € HT, soit 180.02 € TTC**.

Acte Exécutoire

Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982

Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982

Envoyé le : 12/07/2016

Affiché le :

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
LES SORGUES DU COMTAT

N° 23 du 24/05/2016 : Signature d'un bail de courte durée pour la location d'un bâtiment industriel sur le site du Pérussier à Montoux d'une surface utile d'environ 42 m² avec l'entreprise « Un Air de Provence » dont le siège est situé à Montoux (84170), 350 Chemin du Pérussier (vente par correspondance de tous produits sauf alimentaires, intermédiaire de commerce). Le présent contrat de location est un **bail de courte durée de 36 mois**, prenant effet **1^{er} juin 2016** et s'achevant au plus tard **le 31 mai 2019**. Le loyer mensuel du bâtiment est fixé à **134.02 €HT, soit 160.82 €TTC**.

N° 24 du 24/05/2016 : Signature d'une convention de location des équipements nécessaires aux activités de plage et au fonctionnement du poste de secours avec la **Ville de Montoux**. La présente convention de location est signée pour la période d'un an allant du **1 juin 2016 au 31 mai 2017** moyennant la somme forfaitaire de **5.000 €**.

N° 25 du 26/05/2016 : Signature d'une mission d'accompagnement à la mise en place d'une charte d'accueil à destination des professionnels commerçants et prestataires de services du centre- ville de Pernes les Fontaines « démarche Esprit Client », avec la **Chambre de Commerce et d'Industrie de Vaucluse**, 46 cours Jean Jaurès – BP 70158 - 84000 AVIGNON.

Les honoraires de la prestation sont calculés à partir d'un **forfait de 60€ TTC par commerce audité** et le coût des outils de communication remis aux commerçants est évalué à **4€ TTC par commerce**. La durée de la mission est fixée à **3 mois**, à compter de sa notification.

N° 26 du 26/05/2016 : Signature d'une mission d'étude sur l'attractivité urbaine et commerciale du centre- ville de Pernes les Fontaines, avec la **Chambre de Commerce et d'Industrie de Vaucluse** - 46 cours Jean Jaurès – BP 70158 - 84000 AVIGNON pour un montant de :

Phase 1 : Diagnostic :	5 175.00€ H.T. soit	6 210.00 € TTC
Option 1 : Enquête auprès d'un échantillon représentatif de consommateurs	2 420.00€ H.T. soit	2 904.00 € TTC
Phase 2 : Elaboration de préconisations d'actions	1 800.00 € H.T. soit	2 160.00 € TTC
Total des prestations :	9 395.00 € H.T. soit	11 274.00 € TTC

La durée de l'étude est fixée à **3 mois**, à compter de sa notification.

N° 27 du 27/05/2016 : Signature d'une convention concernant la formation FCO Transport de marchandises pour un agent chauffeur de Benne à Ordures de la Communauté de Communes «Les Sorgues du Comtat» avec le centre de formation **AFTRAL, 3 Avenue Elsa Triolet 84000 AVIGNON** pour un montant de **550,00 € HT / par agent**. La formation sera effectuée du **27 juin 2016** au **01 juillet 2016** soit 5 jours de formation.

N° 28 du 27/05/2016 : Signature d'une convention concernant la formation FCO Transport de marchandises pour un agent chauffeur de Benne à Ordures de la Communauté de Communes «Les Sorgues du Comtat» avec le centre de formation **ECF Avignon - MIN Bât U2 135 Avenue Pierre Sémard 84000 AVIGNON** pour un montant de **550,00 € HT / par agent**. La formation sera effectuée du **06 juin 2016** au **10 juin 2016** soit 5 jours de formation.

Acte Exécutoire
Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982
Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982
Envoyé le : 22/05/2016
Affiché le :

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
LES SORGUES DU COMTAT

N° 29 du 27/05/2016 : Signature d'une mission d'étude paysagère concernant l'aménagement du tour de ville de la commune de Monteux, avec le **bureau d'étude PEP'S** – Paysages et Patrimoine du Sud - 3, rue du Presbytère 34160 Saint Bauzille de Montmel pour un montant de :

Phase 1 : Avant-Projet : 10 500.00 € H.T. soit 12 600.00 € TTC

Phase 2 : Assistance consultation et information du public : 4 050 .00 € H.T. soit 4 860.00 € TTC

Total des prestations : 14 550 .00 € H.T. soit 17 460.00 € TTC

N° 30 du 27/05/2016 : Signature d'un marché pour l'élimination de rats et souris sur l'ensemble de la Commune de Monteux avec l'entreprise **Astrée Provence SAS** - 4 Impasse Volta- ZAC des Escampades - 84170 Monteux pour un montant de **1 600,00 € HT / par passage**. Le contrat prendra effet au **15 juin 2016** et ce pour **un (1) an**. Le contrat sera renouvelable **trois (3) fois** par tacite reconduction.

N° 31 du 09/06/2016 : Signature d'un prêt relais d'un montant global de **2.000.000 €** (deux millions euros) auprès de la **Caisse d'Epargne Provence Alpes Corse** pour financer le budget de Beaulieu. La durée totale du prêt relais sera de 2 ans. Le remboursement des intérêts sera annuel, et le capital sera remboursé en 2018. Le taux est de 1.50 %. La commission d'engagement est de 6.000 €. Les autres conditions sont précisées dans le contrat. Le produit de la vente de ces ilots servira au remboursement du crédit relais objet du financement.

N° 32 du 13/06/2016 : Signature d'un contrat de service maintenance d'un Copieur (IR ADV C5240i) avec la **Société Fac Similé Grand Sud** - siège social 550, rue Alfred Nobel le Millénaire – BP 69 – 34935 Montpellier cedex 9, moyennant le coût unitaire Noir /Blanc à **0,006 € HT** et le coût unitaire Couleur à **0,06 € HT**. Le contrat prendra effet au **1 juillet 2016**, ce contrat est conclu pour une (1) année et sera renouvelable par tacite reconduction quatre (4) fois. Le contrat aura **une durée maximale de cinq (5) ans**.

N° 33 du 16/06/2016 : Signature d'un bail de courte durée pour la location d'un bâtiment industriel sur le site du Pérussier à Monteux d'une surface utile d'environ **343,38 m² répartie en trois cellules de respectivement 113,49 m², 113,49 m² et 116,40 m²** avec la S.A.S « **METAL SOUNDS** », dont le siège est situé à VERFEIL (31590), ZA Piossane II, 2 Impasse d'Occitanie (activités spécialisées, scientifiques et techniques diverses). Le présent contrat de location est un **bail de courte durée de 36 mois**, prenant effet **1^{er} juillet 2016** et s'achevant au plus tard **le 30 juin 2019**. Le loyer mensuel du bâtiment est fixé à **1 061,44 € HT, soit 1 273,73 € TTC**.

N° 34 du 16/06/2016 : Signature d'un marché pour le contrôle périodique des équipements de travail « Appareils et Accessoires de levage » de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » avec l'entreprise **DEKRA Industriel SAS**, Agence Provence Alpes Côte d'Azur- Ancienne Tannerie - 264 Avenue Sainte Catherine- 84170 MONTFAVET pour un montant de **3 041,00 € HT / AN / Contrôle Périodique (détail de chaque équipement avec la périodicité et le montant unitaire dans le contrat annexé)**. Le contrat prendra effet au **1 juillet 2016** et ce pour **trois (3) ans**. Le contrat sera renouvelable **une (1) fois** par tacite reconduction pour une durée égale.

Acte Exécutoire
Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982
Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982
Envoyé le : 12/07/2016
Affiché le :

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
LES SORGUES DU COMTAT

N° 35 du 24/06/2016 : Signature d'un bail de courte durée pour la location d'un bâtiment industriel sur le site du Pérussier à Montoux d'une surface utile d'environ **42 m²** avec l'entreprise « **CRIS SERVICES** », dont le siège est situé à MONTEUX (84170), 1015, route de Loriol (Entretien intérieur de locaux, petit bricolage et entretien extérieur). Le présent contrat de location est un **bail de courte durée de 36 mois**, prenant effet **1^{er} juillet 2016** et s'achevant au plus tard **le 30 juin 2019**. Le loyer mensuel du bâtiment est fixé à **126 € HT (3 € HT le m²) soit 151.20 € TTC**.

N° 36 du 24/06/2016 : Signature d'un bail de courte durée pour la location d'un bâtiment industriel sur le site du Pérussier à Montoux d'une surface utile d'environ **128.40 m²** avec la **Société par Actions Simplifiée « ABSOLU'T BATIMENT »**, dont le siège est situé à MONTEUX (84170), 4 Avenue de la Libération (travaux de maçonnerie générale, béton armé, ouvrages d'infrastructures, plaquiste, construction de bâtiments en charpente métallique). Le présent contrat de location est un **bail de courte durée de 36 mois**, prenant effet **1^{er} juillet 2016** et s'achevant au plus tard **le 30 juin 2019**. Le loyer mensuel du bâtiment est fixé à **385.20 € HT (3.00 € HT le m²), soit 462.24 € TTC**.

Le Conseil Communautaire, Monsieur Christian GROS, Président, entendu, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

PREND ACTE des décisions que le Président a été amené à prendre.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme.

Christian GROS

**Président de la Communauté de communes
Les Sorgues du Comtat**

Le Président,



Acte Exécutoire
Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982
Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982
Envoyé le : 21/07/2016
Affiché le :